

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2014

*Présents : Didier AGOT, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Estelle BEQUET, Marie-Claude BORAULAVAL, David CANNETON, Jean-Christophe CARPE, Philippe CHASSAIN, Martine DAPY, Daniel FAUCHER, Fabrice GERVILLE-REACHE, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Floriane LANTERNAT, Catherine PERROT, Bernard RAYNAUD, Aurélie THEVENY*

*Pouvoirs : Christophe LAFAYE donne pouvoir à Philippe CHASSAIN, Nicole QUINTANE donne pouvoir à David CANNETON.*

*Secrétaire de séance : Didier AGOT*

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.*

*L'intégralité des dossiers sont rapportés par le Maire.*

### **Restauration du beffroi et des ouvrages campanaires : approbation du dossier de consultation des entreprises, autorisation de lancer la consultation et de signer le marché**

Le cabinet La Gare Architecte a transmis le dossier de consultation des entreprises. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 40 395,60 € HT (option comprise), avec un lot unique de travaux (beffroi et cloches)

Il est proposé de lancer la consultation, selon une procédure adaptée, sur la plateforme [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com), à compter du 5 décembre 2014, pour une date de remise des offres le 5 janvier 2015.

La commission Travaux du 27 novembre dernier a émis un avis favorable sur ce dossier.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, le montant prévisionnel de travaux, autorise le maire à lancer la consultation et à signer le marché correspondant.*

### **Restauration du beffroi et des ouvrages campanaires : demande de subvention à la DRAC et approbation du plan de financement réactualisé**

A la suite d'un courrier concernant la protection du beffroi au titre des monuments historiques, la DRAC a accepté de revoir notre dossier et de le subventionner.

Elle demande toutefois que la commune sollicite, à nouveau, une subvention sur la base d'un dossier complété par l'avis définitif du permis de construire (obtenu), un plan de financement modifié et une délibération actualisée.

Le plan de financement est le suivant :

Coût d'opération : 47 405 € HT

Subvention Conseil Général (1<sup>ère</sup> tranche 30%) : 9 330 €

Subvention Conseil Général (2<sup>ème</sup> tranche 30%) : 4 980 €

Subvention DRAC (25%) : 11 851 €

Commune de Nexon : 21 244 €

La commission Travaux du 27 novembre a émis un avis favorable.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant prévisionnel de l'opération, sollicite la subvention de la DRAC sur ces bases et approuve le plan de financement modifié.*

### **Réhabilitation de la maison MARKOFF : autorisation de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et autorisation de signer le marché**

Il est proposé de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui sera chargé des travaux de réhabilitation de la maison MARKOFF en salles associatives et en logements, sur la base du dossier élaboré par l'ATEC en septembre 2014 (coût travaux de 414 500 €).

La mission demandée est la mission de base avec EXE (études d'exécution).

Le dossier de consultation sera mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation dans le courant du mois de décembre 2014.

La commission Travaux du 27 novembre a émis un avis favorable.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation sur les bases énoncées ci-dessus et à signer le marché avec l'entreprise titulaire.*

**Aménagement de sécurité rue Champlain, rue des écoles, parking rue des écoles et abords du gymnase : autorisation de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre et autorisation de signer le marché**

Il est proposé de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui sera chargé des travaux d'aménagement de sécurité des rues Champlain et des écoles, d'un parking rue des écoles et des abords du gymnase sur la base du dossier élaboré par l'ATEC en août 2014 (coût travaux de 181 000 € HT).

La mission demandée est la mission de base.

Le dossier de consultation sera mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation dans le courant du mois de janvier 2015.

La commission Travaux du 27 novembre a émis un avis favorable.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation selon les modalités énoncées ci-dessus et à signer le marché avec l'entreprise titulaire.*

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater le quart des dépenses d'investissement du budget principal et du budget assainissement avant le vote des budgets primitifs 2015**

Il est proposé, comme chaque fin d'année comptable, d'autoriser le Maire, dans l'attente du vote des budgets de l'année suivante, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente, à savoir :

**Budget principal :**

Chapitre 20 : 3 950 €

Chapitre 21 : 42 673 €

Chapitre 23 : 198 914 €

**Budget Assainissement :**

Chapitre 21 : 1 000 €

Chapitre 23 : 22 250 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à mandater dans la limite des crédits inscrits ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe assainissement, jusqu'à l'adoption des budgets 2015.*

**Demandes de subventions au titre de la DETR 2015 : travaux de la maison MARKOFF et du gymnase**

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter ces deux dossiers, examinés par la commission Travaux, à la programmation 2015 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), selon les plans de financement également présentés à la programmation des CTD.

**Travaux de réhabilitation de la maison MARKOFF**

**Plan de financement prévisionnel :**

Conseil Général (10%) : 46 750 €

DETR 2015 (20%) 93 500 €

Commune (70%) 327 250 €

Total : **467 500 €**

**Travaux du gymnase**

**Plan de financement prévisionnel :**

Conseil Général (10%) : 11 500 €

DETR 2015 (20%) : 23 000 €

Commune (70%) : 80 500 €

Total **115 000 €**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces deux projets à démarrer sur l'année 2015, arrête les modalités de financement telles qu'énoncées ci-dessus et sollicite pour ces travaux l'attribution de subventions au titre de la DETR 2015.*

### **Demande de subvention au titre du programme territorial de l'habitat pour la réhabilitation des logements de la maison MARKOFF, plan de financement**

Les travaux concernant la création de deux logements dans la maison MARKOFF peuvent bénéficier d'une subvention au titre du programme territorial de l'habitat (PTH) du Conseil Général, qui s'achève au 31 décembre 2014.

Il convient de solliciter cette aide au regard d'un plan de financement proposé par la commune.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Travaux logements :	178 300 €
Frais annexes proratisés :	<u>22 790 €</u>
Total	201 090 € HT
Conseil Général (10%)	20 109 €
Commune de Nexon	180 981 € HT

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant des travaux ainsi que le plan de financement énoncés ci-dessus et sollicite sur ces bases une subvention du Conseil Général au titre du PTH.*

### **Demande de subvention au titre de la participation au 4L TROPHY 2015**

Le 4L Trophy, considéré comme le plus grand raid étudiant d'Europe, rassemble plus de 1350 équipages, soit 2 700 participants qui parcourent plus de 6 000 km à travers la France, l'Espagne puis le désert du Sahara, pour acheminer fournitures scolaires, affaires de sport, matériel médical, jusqu'à MARRAKECH où tout sera ensuite redistribué.

Afin de participer à ce raid, deux étudiantes Emilie LANTERNAT et Anne-Laure LOUVAT ont créé une association « 4L Trophy » et sollicite la Commune pour une aide financière.

Cette demande est soumise à l'appréciation du Conseil Municipal, auquel il est proposé d'allouer au moins 200 € en faveur de cette action qui se déroulera du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2015.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix et une abstention, décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « Les 4 L Trophy ».*

### **Avance à valoir sur la subvention 2015 en faveur de l'association le Sirque**

Comme chaque année et afin de permettre à l'association Le Sirque de disposer d'une trésorerie en début d'année, dans l'attente du versement des acomptes de subventions des autres financeurs, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance de 30 000 €, dès la deuxième quinzaine du mois de janvier 2015, à valoir sur la subvention 2015.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix et une abstention, décide de verser une avance de 30 000 € à l'association Le Sirque, à compter de la deuxième quinzaine de janvier 2015.*

*Sur une question de Bernard RAYNAUD, qui s'étonne que l'association ne dispose pas de fonds de roulement, il est répondu que cette avance permet notamment de régler les charges sociales, dans l'attente des versements des subventions parfois très décalés dans le temps.*

### **Redevance d'occupation du domaine public par Orange pour 2014**

La Commune doit établir, comme chaque année, le tableau récapitulatif du patrimoine total des équipements de télécommunication occupant le domaine public routier communal.

Le montant de la redevance pour l'année 2014 sera communiqué en séance (3 763,89 € en 2013).

*Le Maire indique que pour l'année 2014, le montant de la redevance est de 3 806,60 €.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'inventaire des installations faites par Orange pour l'année 2014 et sollicite le versement de la redevance précitée.*

### **Fixation des tarifs de la cantine scolaire pour 2015**

Les tarifs applicables à notre Commune, en 2015, seront de 3,55 € le repas (contre 3,35 €) pour les élèves de l'élémentaire et 3,20 € le repas (contre 3 €) pour les élèves de maternelle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les présents tarifs de la cantine scolaire applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

### **Fixation des tarifs communaux 2015**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, maintient pour l'année 2015 les mêmes tarifs que l'année précédente.*

*Estelle BEQUET demande que les tarifs de location des salles des fêtes soient harmonisés sur, au moins, le territoire de la communauté de communes (à évoquer en CCPN).*

### **Fixation des tarifs de la pêche 2015**

Le comité consultatif de la pêche s'est réuni le 18 novembre dernier et propose de reconduire les tarifs 2014.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, suit la position du comité consultatif et décide de maintenir les tarifs 2014 pour l'année 2015, application à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.*

### **Convention fourrière 2015 à signer avec la SPA**

Comme chaque année, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne. Le montant de la redevance fourrière a été fixé à 0,60 € par habitant en 2015 (0,60 € en 2014).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la présente convention.*

### **Cimetière de la boule de neige : rétrocession à la commune d'une case de columbarium**

M et Mme Maurice NOUHAILLAGUET ont loué le 16 octobre 2012 une case de columbarium au cimetière de la Boule de Neige, pour feu leur fils, moyennant le prix de 320 € pour 15 ans (soit du 31 mai 2012 au 30 mai 2027).

Il indique que cette case de columbarium est désormais vide, suite au transfert de l'urne contenant les cendres de leur fils, le 25 novembre dernier, dans la concession n° 26 au cimetière de la Boule de Neige à NEXON, acquise par leurs soins le 14 janvier 2014.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la rétrocession à la commune de la case de columbarium n°13, avec un remboursement de 277,34 € à la famille.*

### **Autorisation de lancer une consultation de délégation de service public pour la commercialisation des chalets et mini chalets**

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures comptables, le Comptable public vérifie tous les contrats de la collectivité. Lors de l'encaissement du dernier chèque de reversement des loyers par les Chalets Découverte, il a été constaté que le contrat de concession nous liant à l'association précitée était terminé depuis 2004.

Il convient de régulariser le plus rapidement la situation et de lancer une procédure de délégation de service public de commercialisation des chalets et mini-chalets.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la présente procédure de délégation de service public.*

### **Attribution du marché de prestations intellectuelles concernant la procédure de délégation de service public de l'assainissement**

La commission Travaux a procédé à l'ouverture de la seule offre parvenue dans les délais, concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la DSP du service de l'assainissement.

Il s'agit du cabinet Eco SAVE (Limoges) qui propose une prestation pour un coût de 8 382,50 HT, soit 10 059 € TTC.

Les services municipaux ont procédé à l'analyse de l'offre.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue le marché assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet Eco SAVE.*

### **Composition de la commission communication, sites internet et numérique**

Il est proposé d'élargir la composition de la présente commission à d'autres conseillers municipaux qui souhaiteraient participer à ses travaux.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les candidatures de Mesdames Claude BEAUPUY, Estelle BEQUET, Marie-Claude BORAU-LAVAL et Floriane LANTERNAT.*

### **Avis du Conseil Municipal sur le projet de nouvelle localisation du foyer Anne Dominique**

Le Conseil Général sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de nouvelle localisation du foyer Anne-Dominique.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une motion en faveur du maintien du foyer Anne Dominique à Nexon.*

### **Communication sur le dispositif « Participation citoyenne »**

La Maire a rencontré M. Olivier BRISSAUD au sujet du dispositif « Participation citoyenne », improprement appelé « Voisins vigilants ».

*Le Maire expose que ce dispositif n'a pour l'instant aucune existence légale, M. BRISSAUD doit indiquer si d'autres personnes sont intéressées dans son quartier et une convention sera ensuite passée avec la gendarmerie.*

### **Information sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité des vestiaires et d'étanchéité des réserves du gymnase**

La commission Travaux du 27 novembre a émis un avis favorable sur la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet BACOTECH pour 4 000 € HT sur la partie études et pour la phase exécution 3% sur le montant HT des travaux, chiffrés à 115 000 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BACOTECH.*

### **Dossier de dernière minute :**

A la demande du Trésorier, il est nécessaire de prendre la décision modificative n°2 du budget principal suivante :

Pour la régularisation des travaux en régie :

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Compte 023 : + 840 €	Compte 042-722 : + 840 €
Total : + 840 €	Total : + 840 €
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Compte 040-2313 : + 840 €	Compte 021 : + 840 €
Total : + 840 €	Total : + 840 €

### **Pour la modification des écritures d'investissement**

Section de fonctionnement :

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 9 000 €

Compte 6811 (dotations aux amortissements) : + 9 000 €

Section d'investissement (recettes) :

Compte 2804412 (S) : + 9 000 €

Compte 1641 : - 9 000 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la présente modification budgétaire.*

### **Questions diverses :**

- Catherine PERROT expose que les automobilistes prennent la rue Emile Zola en sens interdit, penser à mettre un panneau rue René Cassin informant le sens interdit à 50 mètres.

- Christian BETHOULE donne une information sur l'étude accessibilité menée par la CCPN. La commune doit présenter un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

- Martine DAPY rappelle la demande de l'ACARPA relative à un panneau de signalisation, il lui est répondu que l'association sera mentionnée sur les RIS actuellement en cours de modification.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.*

Le Secrétaire de séance  
Didier AGOT

Le Maire,  
Fabrice GERVILLE-REACHE